



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**
epost Connect/Serv Connexion poste
Bid Fax: (613) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Health Services Project Division (XF)/Division des
projets de services de santé (XF)
Terrasses de la Chaudière 5th Floor
10 Wellington Street
Gatineau
Gatineau
K1A 0S5

Title - Sujet Services infirmiers complémentaires	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5A090-192272/A	Date 2019-09-19
Client Reference No. - N° de référence du client 5A090-192272	Amendment No. - N° modif. 003
File No. - N° de dossier 005xf.5A090-192272	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XF-005-36760	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2019-08-29	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-10-08	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Chapple, Jeremy	Buyer Id - Id de l'acheteur 005xf
Telephone No. - N° de téléphone (873) 354-5628 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA (SAC)

SERVICES DE SOINS INFIRMIERS COMPLÉMENTAIRES DANS LES COMMUNAUTÉS ISOLÉES, SEMI-ISOLÉES ET ÉLOIGNÉES DES PREMIÈRES NATIONS (PN)

N° DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES (DOC) 5A090-192272/A

MODIFICATION 003

Cette modification contient le section suivante :

Section 1 : Ensemble de questions et réponses

Note : Les questions sont numérotées selon leur ordre de réception à SPAC. Les questions et réponses sont affichées sur le site Achats et ventes à mesure que les réponses deviennent disponibles. Les soumissionnaires éventuels sont donc avisés que les questions et réponses ne sont pas nécessairement affichées dans l'ordre sur le site Achats et ventes. Les questions suivantes ont été reçues. Conformément à l'article 13 des Instructions normalisées 2006 - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels (2019-03-04), qui ont été incorporées dans la demande d'offre à commandes (DOC), les questions et les réponses sont affichées ci-dessous à l'intention de tous les soumissionnaires éventuels :

Question 16 :

Veillez consulter la pièce jointe 2 de la partie 4 : Barème de prix, Critère financier obligatoire. L'exigence (pour les IA dans toutes les régions) se lit comme suit : « Le taux horaire ferme tout compris proposé par l'offrant pour les heures normales de travail et de disponibilité ne doit pas excéder 92,04 \$ (en dollars canadiens, taxes en sus) ».

Veillez préciser si le Canada pourrait envisager une augmentation du taux horaire ferme tout compris maximal de 92,04 \$ pour permettre la fourniture efficace de services infirmiers de qualité? Le taux horaire de 92,04 \$ ne tient pas compte des dépenses de l'entrepreneur pour la formation, des retenues à la source, des frais accessoires, et de la possibilité de déplacements retardés et de coûts de remplacement.

Réponse 16 :

Les taux horaire ferme tout compris indiqués dans la pièce jointe 2 de la partie 4 tiennent compte des sommes allouées à la formation et des retenues à la source. Veuillez consulter la question et la réponse 12 de la modification 002 à la DOC, où le Canada explique comment les taux horaires fermes maximaux ont été fixés.

Dans les commandes subséquentes, le Canada remboursera aux entrepreneurs tous les frais de déplacement et de subsistance autorisés qu'ils ont raisonnablement et légitimement engagés dans la prestation des services, pour tous les déplacements à l'intérieur du Canada, conformément à l'Annexe B de la DOC. Par conséquent, la plupart des frais de déplacement, y compris ceux des retards, n'ont pas besoin d'être intégrés dans le taux horaire proposé par le soumissionnaire.

De ce fait, le Canada ne prévoit pas actuellement augmenter les taux horaires fermes maximaux indiqués dans la pièce jointe 2 de la partie 4.

Question 17 :

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction :

- a. Si l'offrant n'a pas été accusé ou reconnu coupable d'une infraction criminelle, doit-il présenter le formulaire de déclaration d'intégrité avec son offre ?
- b. Quelles sont les attestations exigées dans les Dispositions relatives à l'intégrité ?
- c. L'offre peut-elle être rejetée si elle contient le formulaire de déclaration d'intégrité alors que l'offrant ne devait pas remettre ce formulaire ?

Réponse 17 :

- a. Non. Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent remettre le formulaire de déclaration avec leur offre, le cas échéant, pour que l'évaluation de leur offre se poursuive dans le cadre du processus d'approvisionnement. Si, conformément à ces dispositions, la présentation d'un formulaire de déclaration ne concerne pas le soumissionnaire, alors il ne devrait pas remettre ce formulaire dans le cadre de sa soumission.
- b. Veuillez consulter les articles 5.1.1 et 5.2.1 de la DOC.
- c. Si, conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, la présentation d'un formulaire de déclaration ne concerne pas le soumissionnaire, le soumissionnaire n'a pas à présenter ce formulaire. Le rejet éventuel d'une offre en raison des dispositions relatives à l'intégrité aura fait l'objet d'une décision au cas par cas selon le contenu de la déclaration présentée avec l'offre.

Question 18 :

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre :

Pour remplir les exigences, l'offrant doit-il remplir l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) et le joindre à son offre, ou simplement indiquer dans son offre qu'il n'est pas nommé dans la liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ?

Réponse 18 :

Le nom du soumissionnaire ne doit pas figurer sur la liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en emploi.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de réserver une offre à commandes si le nom du soumissionnaire figure sur la liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF au moment de l'émission d'une offre à commandes ou durant la période d'une offre à commandes.

En présentant une offre, l'offrant atteste qu'il n'est pas nommé dans la liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en emploi :

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html>

Question 19 :

5.2.3 Attestation du contenu canadien :

Pour remplir les exigences, l'offrant doit-il et doit-il seulement cocher « L'offrant atteste que : () le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T. » ?

Réponse 19 :

Les soumissionnaires doivent consulter la clause A3050T pour savoir si les services qu'ils offrent sont considérés comme des services canadiens.

Si les services offerts par le soumissionnaire répondent à la définition des services canadiens tels que définis au paragraphe 4 de la clause A3050T, le soumissionnaire doit attester que les services qu'il offre sont des services canadiens en cochant (avec un crochet ou un X) la case d'attestation du contenu canadien.

Si les services offerts par le soumissionnaire ne répondent pas à la définition des services canadiens tels qu'ils sont définis au paragraphe 4 de la clause A3050T, le soumissionnaire doit remettre une attestation du contenu canadien non remplie avec son offre. Dans ce cas, les services offerts seront traités comme des services non canadiens.

Question 20 :

6.2 Capacité financière :

Pour remplir les exigences de Capacité financière, l'offrant doit-il inclure dans son offre des renseignements financiers ? Si oui, lesquels ?

Réponse 20 :

Le soumissionnaire n'a pas à fournir d'information avec son offre pour répondre à l'article 6.2, Capacité financière.

Pendant, conformément à la clause M9033T du Guide des CCUA, si le responsable de l'offre à commandes demande de l'information, le soumissionnaire doit la lui envoyer dans les quinze (15) jours ouvrables.

Question 21 :

7.2.1 Pour remplir les exigences, l'offrant doit-il prouver dans son offre qu'il respecte les points 1,2 3, 4 et 5 ? Si oui, comment ?

Réponse 21 :

L'entrepreneur doit, en tout temps durant l'exécution de l'offre à commandes, détenir une habilitation de sécurité valide émise par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et respecter les exigences de l'article 7.2.1.

Les soumissionnaires qui n'ont pas actuellement une habilitation de sécurité valide pour leur entreprise délivrée par le biais du Programme de sécurité des contrats, ou qui doivent faire augmenter le niveau actuel de leur habilitation de sécurité doivent faire une demande de parrainage à TPSGC.PASACOSI-APISCNSSO.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Voir la modification 001 à la DOC, question et réponse 3.

Question 22 :

Pièce jointe 1 à la partie 4 : Dans les critères O2 et C1 de chaque région et catégorie, il est demandé à l'offrant de démontrer une expérience entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 août 2019 en tant que fournisseur de services complémentaires infirmiers dans les communautés figurant dans l'Appendice A de la pièce jointe 1 de la partie 4 – Liste des Communautés éloignées, isolées et semi-isolées des Premières Nations. Notre entreprise fournit des services infirmiers depuis 2003 dans des postes de soins infirmiers et centres de santé de communautés éloignées, isolées et semi-isolées au Québec (Baie James, Nunavik, Côte-Nord...) et au Nunavut, mais ceux-ci ne sont pas tous compris dans l'Appendice A de la pièce jointe 1 de la partie 4.

Est-il possible d'étendre la liste à des communautés non-desservies par SAC ?

Réponse 22 :

Se référer à la modification 001 à la DOC, question et réponse 1, et les modifications 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

Question 23 :

Pièce jointe 2 à la partie 4 :

Dans les critères obligatoires de chaque région et catégorie, il est indiqué que le taux horaire proposé par l'offrant ne doit pas excéder le taux horaire mentionné (par exemple, 92,04 \$ pour Ontario – IA).

Cette restriction s'applique-t-elle à chacune des 5 périodes (première année de l'offre à commandes puis chacune des 4 années d'option) ou seulement à la première année de l'offre à commandes ?

Réponse 23 :

Le soumissionnaire doit répondre au barème de prix en inscrivant dans son offre financière les taux horaires fermes tout compris qu'il propose pour l'année 1 de l'offre à commandes, en dollars canadiens, taxes en sus. Le taux horaire ferme offert pour chaque période ultérieure sera établi en augmentant de 2 % le taux de la période précédente.

Question 24 :

Avant de transmettre la soumission à l'unité de réception des soumissions des travaux publics et services gouvernementaux Canada, est-ce que une inscription en tant que fournisseur est obligatoire : est-ce que détenir un numéro d'entreprise (NEA) suffit pour être autorisé à soumissionner ?

Réponse 24 :

Pour présenter une offre, le soumissionnaire doit s'enregistrer en tant que fournisseur dans le système Données d'inscription des fournisseurs (DIF) et créer un numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA) pour son entreprise.

Veillez consulter la page suivante pour savoir comment vous enregistrer en tant que fournisseur : <https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/vendre-au-gouvernement-du-canada/s-inscrire-comme-fournisseur>, ou téléphoner à LigneInfo au 1-800-811-1148.